

Annexe 1

RIFSEEP MEN/MESRI : Cartographie des fonctions de la filière recherche et formation (corps ITRF et ITA)

Ingénieurs de recherche

Groupe de fonctions	MEN/MESRI - Fonctions-types ministérielles proposées
Groupe 1	<p>Fonctions à très haute responsabilité et/ou stratégiques Fonctions d'encadrement supérieur et/ou de management stratégique Fonctions de haute expertise et/ou hautement spécialisées</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur fonctionnel (services centraux, services communs) ; - Directeur/Responsable de plateforme scientifique reconnue au niveau national ou à haut risque ; - Expert reconnu en développement instrumental ; - Responsable de composante à fortes responsabilités ; - Responsable de fonctions transversales reconnues au niveau national ; - Chef de projet stratégique rattaché à la direction de l'établissement ; - Expert associé à des projets de recherche majeurs ; - Responsable scientifique ou expert de très haut niveau ; <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de division ou directeur fonctionnel en rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) ; - Secrétaire général de vice-rectorat ; - Chef de projets stratégiques nationaux ou expert de très haut niveau ; <p>Exemples de postes concernés dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur fonctionnel ; - Directeur d'une structure territoriale ; - Responsable scientifique ou expert de très haut niveau ; - Directeur de projet stratégique.
Groupe 2	<p>Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un directeur fonctionnel - Responsable de composante non classé en groupe 1 ; - Directeur/responsable de plateforme scientifique reconnue au niveau national ou à haut risque non classé en groupe 1 ; - Chef d'un service ou responsable d'une structure - fonctions techniques complexes ou conduite de projet à haute technicité ; - Responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité ; - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières ; - Responsable scientifique ou expert de haut niveau. <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un chef de division ou adjoint au directeur fonctionnel en rectorat ; - Chef de division en DSDEN et vice-rectorats ; - Secrétaire général adjoint de vice-rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 ; - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières ; - Chef de bureau en rectorat ou responsable d'une structure équivalente ; - Chef de projets stratégiques nationaux non classé en groupe 1 ou expert de haut niveau .

	<p>Exemples de postes concernés dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un directeur fonctionnel ; - Adjoint à un directeur d'une structure territoriale ; - Responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité ; - Chef de projet stratégique ; - Chef d'un service ou responsable d'une structure ; - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières ; - Responsable scientifique ou expert de haut niveau.
Groupe 3	<p>Fonctions d'élaboration, de conception ou de développement de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe</p> <p>Fonctions d'encadrement intermédiaire</p> <p>Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation</p> <p>...telles que définies dans Referens</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef d'un service ou responsable d'une structure non classé en groupe 2 ; - Chargé de fonctions spécifiques ; - Responsable scientifique ou expert. <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de mission ; - Responsable de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel. <p>Exemples de postes concernés dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet à forte complexité ; - Chargé de fonctions spécifiques ; - Chargé de mission ou d'études complexes.

Groupe de fonctions	MEN/MESRI- Fonctions-types ministérielles proposées
Groupe 1	<p>Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projets, de protocoles et/ou de programmes complexes Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur/responsable fonctionnel ou technique ; - Responsable de composante à fortes responsabilités ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ; - Responsable d'un service d'appui/de soutien à la formation ; - Responsable de plateaux techniques ou de laboratoires communs. <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de division en rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) à forte responsabilité. - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ou expert de haut niveau. <p>Exemples de postes concernés dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur fonctionnel ; - Directeur d'une structure territoriale ; - Chef de projet à forte technicité ; - Responsable d'un service à forte technicité ou à forte responsabilité ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités.
Groupe 2	<p>Fonctions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de processus, de projet, de protocole et/ou programme complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception et de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un directeur/responsable fonctionnel ou technique ; - Responsable de composante non classé en groupe 1 ; - Responsable de service ou de structure à technicité importante ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel – fonctions complexes ; <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un chef de division en rectorat ; - Chef de division en DSDEN et vice-rectorats ; - Secrétaire général adjoint de vice-rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 ; - Chef de bureau de rectorat ; - Cadre transversal rattaché à la direction ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel –fonctions complexes ou expert de haut niveau non classé en groupe 1. <p>Exemples de postes concernés dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service ou de structure ; - Adjoint à un directeur fonctionnel ; - Adjoint à un directeur d'une structure territoriale ; - Adjoint à un responsable de service à forte technicité ou à forte responsabilité ; - Chef de projet ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel – fonctions complexes.

Groupe 3	<p>Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions de préparation et de mise en œuvre de protocoles scientifiques et/ou techniques ...telles que définies dans Referens</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de fonctions spécifiques ; - Adjoint au responsable de service ou de structure non classé en groupe 2 ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2. <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2 ; - Chef de bureau en DSDEN. <p>Exemples de postes concernés dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de fonctions spécifiques ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2.
----------	---

Groupe de fonctions	MEN/MESRI- Fonctions-types ministérielles proposées
Groupe 1	<p>Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques avec expertise particulière</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service ou adjoint au responsable, de site ou de structure à fortes responsabilités ; - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études - fonctions exposées et/ou complexes ; - Chargé de conception/réalisation/mise en œuvre de protocoles scientifiques. <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé d'études à forte expertise ; - Chef de bureau - Responsable de service, de site ou de structure. - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études -fonctions exposées et/ou complexes - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières dans plusieurs établissements. <p>Exemples de postes concernés dans les EPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement de personnels de laboratoire ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières. <p>Exemples de postes concernés dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service ou de structure ; - Adjoint à un responsable de service à forte technicité ou à fortes responsabilités ; - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études – fonctions exposées et/ou complexes ; - Fonctions complexes et/ou d'expertise ; - Chargé de gestion ou d'études à forte technicité.
Groupe 2	<p>Fonctions de gestion de procédures et/ou d'activités usuelles Fonctions de coordination Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques Fonctions de mise en œuvre de protocoles expérimentaux ...telles que définies dans Referens</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études ; - Responsable de service et adjoint au responsable de service, de site ou de structure non classé en groupe 1. <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé d'études ; - Chargé de gestion. - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études <p>Exemples de postes concernés dans les EPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement de personnels de laboratoire. <p>Exemples de postes concernés dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études ; - Chargé de gestion et/ou d'études.

Groupe de fonctions	MEN/MESRI- Fonctions-types ministérielles proposées
Groupe 1	<p>Fonctions de mise en œuvre de procédures complexes Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions à technicité élevée</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche : - Responsable de service, de site ou de structure à responsabilité particulières ; - Technicien spécialisé dans un domaine scientifique ou à responsabilité particulière.</p> <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés : - Chef de bureau ou responsable de structure équivalente - Technicien dans un domaine scientifique ou fonctionnel à forte responsabilité ou à sujétions particulières.</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EPLE : - Encadrement de personnels de laboratoire ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières.</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EPN : - Responsable de service ou fonction de coordination ; - Fonctions complexes et/ou d'expertise ; - Technicien dans un domaine scientifique ou fonctionnel à forte responsabilité ou à sujétions particulières.</p>
Groupe 2	<p>Fonctions de gestion et de contrôle de procédures spécialisées Fonctions à technicité particulière</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche : - Adjoint à l'une des fonctions de responsable exercées en groupe 1 ou d'un agent de catégorie A ; - Responsable de service, de site ou de structure non classé en groupe 1 ; - Technicien/gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel à sujétions particulières.</p> <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés : - Chef de pôle ; - Fonctions administratives ou techniques complexes ; - Adjoint au chef de bureau ; - Technicien d'exploitation dans un domaine scientifique ou fonctionnel.</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EPLE : -Coordination et/ou animation d'équipe de laboratoire</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EPN : - Adjoint à l'une des fonctions exercées en groupe 1 ; - Encadrement d'équipes ; - Assistant/secrétaire de direction ; - Technicien d'exploitation dans un domaine scientifique ou fonctionnel ; - Fonctions administratives ou techniques complexes.</p>
Groupe 3	<p>Fonctions de gestion de procédures usuelles Fonctions à technicité usuelle ...telles que définies dans Referens</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche : - Technicien/Gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel.</p> <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés : - Chargé de gestion ; - Assistant/secrétaire ; - Fonctions techniques.</p>

Exemples de postes concernés dans les EPLE :

- Technicien de laboratoire.

Exemples de postes concernés dans les EPN :

- Secrétaire ;
- Fonction technique ;
- Chargé de gestion.

Groupe de fonctions	MEN/MESRI- Fonctions-types ministérielles proposées
Groupe 1	<p>Fonctions d'exécution nécessitant une qualification particulière</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe ; - Gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel avec sujétions particulières ; - Préparateur/opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel avec sujétions particulières ; - Fonctions à sujétions particulières. <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe ; - Assistant de direction auprès de l'encadrement supérieur ; - Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions ; - Fonctions à sujétions particulières. <p>Exemples de postes concernés dans les EPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination d'une équipe de laboratoire ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières. <p>Exemples de postes concernés dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de direction ; - Gestionnaire à forte technicité ; - Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions ; - Fonctions à sujétions particulières ; - Opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ou sujétions particulières.
Groupe 2	<p>Fonctions d'exécution d'activités usuelles ...telles que définies dans Referens</p> <p>Exemples de postes concernés dans les EP relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaire d'un domaine scientifique ou fonctionnel ; - Préparateur/opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel. <p>Exemples de postes concernés dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire /assistant ; - Chargé de gestion ; - Fonctions d'accueil du public ; - Chargé d'exploitation / opérateur technique. <p>Exemples de postes concernés dans les EPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparateur de laboratoire. <p>Exemples de postes concernés dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire/assistant ; - Chargé d'exploitation/opérateur technique ; - Fonctions d'accueil du public et de service intérieur ; - Gestionnaire.